



FR

ASSEMBLEE GENERALE
73^{ème} session
Rome, 11 décembre 2014

UNIDROIT 2014
A.G. (73) 3
Original: anglais/français
octobre 2014

**Point n° 5 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2013</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2014 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2013</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2013 approuvé par l'Assemblée Générale à sa 71^{ème} session (Rome, 29 novembre 2013), prévoyait que les dépenses effectives de € 2.205.050,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 2.205.050,00. sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2012.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2013 montrent que les recettes effectives s'élevaient à € 2.176.946,34. En raison d'une limitation des dépenses effectives à € 2.162.766,32, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2013 faisait apparaître un solde de € 89.390,42, résultant de la somme de € 75.210,40 (reportée de l'exercice financier 2012) et € 14,180,02.
3. Les recettes et les dépenses pour les Comptes spéciaux s'élevant à € 3.135,41 se compensent. Le solde créditeur du Fonds du Roulement à la clôture de l'exercice financier 2013 s'élevait à € 369.007,86.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision pour 2013	Recettes effectives 2013
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2013	--	75.210,40
Recettes:		
Gouvernement italien	100.000,00	100.000,00
Autres Gouvernements participants	2.031.050,00	2.011.934,00
Contributions extraordinaires	0,00	20.000,00
Intérêts	5.000,00	2.578,67
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	54.000,00	27.016,22
Recettes variées	--	<u>417,45</u>
Total des recettes effectives	<u>2.205.050,00</u>	<u>2.252.156,74</u>
Et excédent actif au 1^{er} janvier 2014		
Intérêts sur les avoirs du Fonds de Roulement	<u>0,00</u>	<u>3.135,41</u>
Total des recettes de l'exercice 2013	2.205.050,00 =====	2.255.292,15 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2013, qui indiquent une réduction globale de € 39,148.27, sont indiquées analytiquement dans les Comptes 201 et peuvent se résumer ainsi:

	Estimation pour 2013	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1. Indemnités à titre de remboursement des frais	171.605,00	147.719,79	23.885,21	--
Chap. 2. Rémunérations	1.217.350,00	1.206.491,44	10.858,56	--
Chap. 3. Charges sociales	412.395,00	411.168,17	1.226,83	--
Chap. 4. Indemnité intégrative personnel à la retraite	2.500,00	1.860,62	639,44	--
Chap. 5. Impression de publications	20.500,00	26.434,31	--	5.934,31
Chap. 6. Frais d'administration	101.700,00	93.197,92	8.502,08	--
Chap. 7. Frais d'entretien	146.000,00	152.659,12	--	6.659,12
Chap. 8. Fonds de réserve divers	--	--	--	--
Chap. 9. Bibliothèque	<u>113.000,00</u>	<u>112.365,00</u>	<u>635,00</u>	<u>--</u>

B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 10. Promotion des instruments d'UNIDROIT	10.000,00	869,91	9.130,09	--
Chap. 11. Programme de coopération juridique	10.000,00	10.000,00	--	--
Total des dépenses extraordinaires	20.000,00 =====	10.869,91 =====	9.130,09 =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.205.050,00 =====	2.162.766,32 =====	42.283,68 =====	-- =====
C) Comptes spéciaux	0,00 =====	3.135,41 =====	-- =====	3.135,41 =====
Total des dépenses d'exercice	2.205.050,00 =====	2.165.901,73 =====	39.148,27 =====	-- =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Effectif
Total des dépenses	2.205.050,00	2.162.766,32
Total des recettes	2.205.050,00	2.252.156,74
Solde au 31 décembre 2013	0,00	89.390,42

7. A sa 76^{ème} session (Rome, 25 septembre 2014), la Commission des Finances a pris note de ces informations et a recommandé l'approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013 par l'Assemblée Générale (UNIDROIT 2014 – C.F.(76) 8, para. 8).

8. *A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale est invitée à approuver les Comptes pour l'exercice financier 2013 et à donner quitus au Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2013, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*